

17:33 **moi**: bonjour

17:34 **davemanager**: Bonjour

Je suis le responsable juridique de 22 flow avenue .com et vous

17:35 **moi**: un des modérateur/créateur du site que vous avez de toute évidence visité : )

**davemanager**: effectivement aujourd'hui même

quel est votre vocation exacte j'ai pas encore tout lu ?

**moi**: il faut prendre la patience et le temps dans ce cas : )

17:36 je plaisante, qu'entendez-vous par "vocation exacte"?

**davemanager**: le but de votre site

17:37 qd je vous lis je suis assez très enclain à la plaisanterie

17:38 **moi**: Je vous en prie, ne m'attaquez pas de suite. Si la conversation vous gêne, soit. Lisez le site dans ce cas. Néanmoins, pour répondre à votre question, le but du site est de donner suite à certains litiges, plaintes, et de trouver des terrains d'ententes entre les personnes ( de bonne foi ) et préalablement mises au courant.

17:39 Nous donnons également des aides, juridiques ou non, administratives ou non, aux personnes mal informées.

Ai-je répondu convenablement et sans plaisanterie aucune à votre question?

**davemanager**: vs prévenez donc les "accusez" ?

17:41 oui mais sachez d'ores et déjà que les conseils doivent reposer sur des plaintes fondées hors à ce jour notre site n'a reçu aucune plainte valable depuis 2004

**moi**: Certaines personnes ne savent pas les recours dont elles disposent pour porter plainte et tout le protocole, le site sert également à ça.

17:42 **davemanager**: et vous vous savez donc ?

**moi**: les procédures pénales n'ont pas été inventées. Je ne suis pas là pour juger tel ou tel fonctionnement, nous sommes juste là pour apporter et trouver des solutions ensemble.

17:43 Dites-moi, quel est l'objet, à votre tour, de cette conversation ?

Est-ce de la curiosité ou de l'amertume mal proportionnée?

17:45 **davemanager**: Vous êtes bien sûr de ce fait. Je vous accorde bien volontiers que vous ne les avez pas inventées! Vous aisez-vous dire, Cher monsieur, que vous ne les aviez pas inventés? Je ne comprends pas votre remarque

vous n'êtes donc

dans ce cas, pas ignorant sur le fait qu'avant de telles procédures

17:46 **moi**: je vais argumenter et même illustrer ma remarque: hors à ce jour notre site n'a reçu aucune plainte valable depuis 2004 ( j'évite les guillemets, vous reconnaîtrez vos propos)

**davemanager**: il faut s'assurer auprès de la société que les choses sont bien régulières des deux côtés, ou parties contractantes.

17:47 C'est ensuite un juge qui décide de la valeur, de la nature et si préjudice il y a.

**moi**: n'hésitez pas, nous ne sommes d'aucun parti, nous recueillons juste des informations, je peux poster, ou vous même des informations concernant vos procédures et plaintes

17:48 **davemanager**: Pouvez-m'expliquer comment vous ou des personnes utilisateur de l'internet, peuvent savoir si il y a eu préjudices, et le dénomé sans jugement ( ex: fraude, arnaque etc....)

17:49 Ah pas de réponse....?!

**moi**: Certains utilisateurs ont eu affaire à votre site, voilà comment ils le savent. Je vous en prie, regardez sur un moteur de recherche, nous sommes loin d'être les seuls, à mon avis, à vous faire de la "pub"

17:50 du calme pour la réponse, j'ai un téléphone portable qui sonne de temps à autre.

**davemanager**: Aucun parti est par essence singulier, je ne peux pas comprendre, si vous parlez dans une autre langue

Vous aisez-vous mandaté monsieur à effectuer de la pub pour notre site?

17:51 êtes-vous d'autorité publicitaire?

**moi**: La liberté d'expression vous dit quelque chose? Mais soit, nous ne sommes pas là pour faire des "vagues à l'âme", si vous voulez, et sur votre simple demande, je retire le post.

par "pub" il fallait évidemment ne pas le prendre comme "publicité" au sens propre du terme, vu le contenu..

**davemanager**: Enfin vous vous devez de mettre une adresse siège sociale de votre société, vous êtes, en revanche de fait en parfaite illégalité

17:52 **moi**: qui vous dit que nous sommes une société ?

**davemanager**: Ah vous êtes un site "poète" et artistique?

**moi**: il n'y a que les poètes et artistes qui peuvent rédiger un site internet?

**davemanager**: Est-ce que cela signifie pour autant dénaturé la matière?

17:53 je ne vous interdit pas de vous exprimer.

**moi:** Soyons concrets, je vous prie, que voulez vous? que nous retirions le post?

**davemanager:** a quel moment vous ais je ecris cela?

**moi:** je vous le demande simplement  
que voulez vous ?

**davemanager:** en revanche, vous empecher notre société d'excer son activité marchande.

**moi:** tout un déballage rempli de fautes en tout genre, doit bien déboucher sur quelque chose de concret non ?

17:54 un petit site de "poete" empeche votre société de faire du chiffre d'affaire..me voilà désolée.

**davemanager:** de plus j'attends bien justement que vous vous exprimiez sur le lieu ou se tient le siège social de votre "société"

17:55 **moi:** Et bien attendez. Parce que, si ça se trouve, il ne s'agit pas d'une société, mais peut etre que de bénévoles ayant une formation au préalable.

Vous m'avez l'air vraiment informé sur les pratiques internet.

Je vous repose la question, que voulez vous exactement?

**davemanager:** Je ne vous empeche de vous exprimer. Vous pouvez etre bien entendu désolée.

17:56 en revanche vous nous devez egalement le respect de notre activité  
quelque soit vos opinions

**moi:** Je ne le suis pas, votre ton et agacement en tout genre ne me le permet pas. Je vous invite a poster dans ce cas un temoignage de la fiabilité et des statistiques de votre société.

Ils seront evidemment publiés dans l etat

et , je vous en prie, écrivez, pour un juriste "revanche" et non "revanche"

17:57 **davemanager:** j'aimerais comprendre ce que vous écrivez. Je suis navrée mais cela n'est pas en français, ni dans une quelconque autre langue.

Je vous demande pour la dernière fois

17:58 de me donner l'adresse excate

**moi:** Et ce ne sont pas "nous" mais les internautes qui s expriment au sujet de votre marché. Si personne ne met d'avis positif, je n'en suis pas maitre, et je n'ai pas l'intention de les inventer, alors je vous invite, encore une fois, a poster

**davemanager:** du siège de votre "société"

et le N° de siret

ou CNIL

17:59 **moi:** Je vais couper court à la conversation, car de toute évidence, vous ne comprenez pas. Je vous le repete une dernière fois, nous ne sommes pas une société et ne nous présentons pas comme tel. Avez vous compris?

**davemanager:** Vous n'avez pas autorisation d'exploiter VOUS notre logo

18:00 **moi:** Votre logo est disponible publiquement sur tout l'internet. Maintenant, a votre demande, je peux le retirer.

**davemanager:** pourquoi vous cacher derière des internautes

qui vous confie en toute confiance leur incompréhension

18:01 **moi:** Ils sont satisfaits de nous, pas de vous. Ne confondez pas s'il vous plait.

**davemanager:** C'est vous qui diffusez, ( vous votre "forum") notre logo

**moi:** "blog" s il vous plait, un forum c est autre chose

**davemanager:** le fait qu'il soit satisfait selon vous

18:02 **moi:** Bon, nous tournons en rond, vous voulez que je retire "votre" logo ?

**davemanager:** de votre forum ne constitue pas un argument valable au regard de la loi

**moi:** blog, pas forum.

**davemanager:** Non vous tourner en rond

**moi:** Vous voulez que je retire votre logo ?

**davemanager:** On n'existe pas

ce n'est pas un sujet

18:03 Vous savez lire?

Nous vous rendons service

18:04 vous ais je demandé de diffuser notre logo commercial?

**moi:** voulez vous que je retire votre logo ?

**davemanager:** Je ne vous ais pas demander de le diffuser

**moi:** Donc vous voulez que je le retire ?

18:05 **davemanager:** pourquoi je devrai vous demander de la retirer?

**moi:** parce que cela fait plusieurs minutes que vous me chameillez pour "votre logo commercial que vous n'avez pas le DROIT de diffuser"

18:06 **davemanager**: ??? en francais cela donnerait quoi?

**moi**: Voulez vous que je le retire? si vous ne voulez pas, je vais me retirer de cette conversation plate et sans saveur. Vous etes un imposteur Monsieur. Ecrivez moi un mail de recours.

**davemanager**: j'ai le droit exclusif de diffuser mon logo  
avez vous deja lu des CGV d'un site marchand, à tout hasard?

**Ces messages ont été envoyés lorsque vous étiez déconnecté.**

18:07 **davemanager**: Vous qui pensez conseiller les internautes dans leur achat?

18:09 Vous savez les internautes ne sont par ailleurs pas seulement tenu de critiquer sur l'internet, il peuvent aussi réaliser des achats...je vous le confirme bien volontiers!

18:10 Si vous représentez une association, quel rôle avez vous, pourrais je savoir quel est votre statut et à qui avons nous l'honneur?

18:11 Que vous soyez une association ou non vous êtes dans l'obligation de donner une adresse

18:12 Je vois que vous n'avez rien de bien sérieux à nous dire.

18:13 Vous ne répondez vous même pas aux autres?

18:17 Cela n'est pas très exemplaire pour le rôle, que vous prétendez, avoir. Je crois bien que vous seul prétendez des choses que vous ne savez pas pratiquer.